

GROWTH TECHNOLOGY LTD

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon le règlement CE n° 1907/2006, article 31 (REACH), la directive 67/548/CEE (DSD)
et le règlement CE n° 1272/2008 (CLP)

CLONEX

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

NOM DU PRODUIT	acide indole-3-butyrique (0,3 %)
CARTE NUMÉRO DE PRODUIT (ROYAUME-UNI)	10676
SYNONYMES, APPELLATIONS COMMERCIALES	Clonex Rooting Hormone Gel (Purple) (Hormone de bouturage en gel Clonex) (violet), Clonex
FOURNISSEUR	Growth Technology Ltd. Great Western Way Taunton TA2 6BX Royaume-Uni Téléphone +44 (0) 845 430 3001 Télécopie +44 (0) 1823 325 487 info@growthtechnology.com
N° DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE	+44 (0) 845 430 3001 (uniquement aux heures de bureau) +44 (0) 1823 325 291 (uniquement aux heures de bureau)

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Clonex améliore la formation de racines des plantes et est utilisé pour la propagation de boutures de plantes. Il contient de l'acide indole-3-butyrique comme principe actif, du 2-hydroxyéthyl cellulose comme viscosifiant et un colorant sûr ; ces composants sont solubles dans l'eau.

L'acide indole-3-butyrique est un régulateur de croissance des plantes.
Le 2-hydroxyéthyl cellulose est un viscosifiant.

ÉTIQUETAGE SELON LE RÈGLEMENT CLP



DANGER

CLASSIFICATION

L'acide indole-3-butyrique est classé comme produit chimique agricole et pesticide.

La DSD classe l'acide indole-3-butyrique comme toxique.

Le CLP classe l'acide indole-3-butyrique comme toxicité aiguë par voie orale de catégorie 3.

1

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Les informations apportées sur cette fiche concernent uniquement le produit spécifiquement désigné et ne sont pas valables lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou dans quelque production que ce soit. Ces informations sont considérées comme exactes et fiables et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances à la date indiquée ci-dessus. Toutefois, nous ne fournissons aucune garantie ou déclaration quant à leur exactitude, fiabilité ou exhaustivité. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de ces informations vis-à-vis de leur utilisation spécifique personnelle.

3 COMPOSITION – INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom	N° CE	N° CAS	Contenance	Classification
2-hydroxyéthyl cellulose		9004-62-0	1,2 %	
Acide indole-3-butérique	205-101-5	133-32-4	0,3 %	DSD: T;R25 CLP: H301
Eau			>98 %	

Le texte complet de toutes les phrases R est disponible à la section 16

COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION

Les données indiquées sont conformes aux directives CE les plus récentes

4 PREMIERS SECOURS

INGESTION

Si la personne exposée est consciente, lui faire boire de grandes quantités d'eau, après quoi des vomissements doivent être provoqués par une personne qualifiée. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Consulter un médecin immédiatement.

CONTACT AVEC LA PEAU

Retirer les vêtements contaminés et laver la peau abondamment avec du savon et de l'eau courante.

Consulter un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau à basse pression pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact.

Consulter un médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Produit non combustible.

Pour éteindre un incendie, utiliser un jet d'eau pulvérisée, un agent chimique en poudre, du dioxyde de carbone ou une mousse chimique.

PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Aucune.

RISQUES PARTICULIERS D'EXPLOSION OU D'INCENDIE

Aucune.

DANGERS SPÉCIFIQUES

Aucune.

MESURES DE PROTECTION EN CAS D'INCENDIE

Porter un équipement de protection complet et un appareil respiratoire autonome agréé MSHA/NIOSH avec masque intégral et fonctionnant à la pression demandée ou dans un autre mode de pression positive.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Les informations apportées sur cette fiche concernent uniquement le produit spécifiquement désigné et ne sont pas valables lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou dans quelque production que ce soit. Ces informations sont considérées comme exactes et fiables et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances à la date indiquée ci-dessus. Toutefois, nous ne fournissons aucune garantie ou déclaration quant à leur exactitude, fiabilité ou exhaustivité. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de ces informations vis-à-vis de leur utilisation spécifique personnelle.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Voir section 8.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Prendre des mesures de précaution concernant les rejets dans l'environnement.

MÉTHODES DE NETTOYAGE EN CAS DE DÉVERSEMENT

Nettoyer ou absorber le produit déversé, puis le transférer dans un récipient fermé approprié pour l'élimination en tant que déchet chimique.

Rincer la zone de déversement à l'eau. Le produit est glissant.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Rincer abondamment après manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Pour préserver la qualité du produit, le stocker dans un récipient hermétique à l'abri des rayons directs du soleil.

8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Gants de protection, lunettes de sécurité et vêtements de protection.

ÉQUIPEMENT RESPIRATOIRE

N/A

PROTECTION DES MAINS

Des gants de protection doivent être utilisés s'il existe un risque de contact direct ou d'éclaboussure.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité homologuées

MESURES D'HYGIÈNE

Laver à chaque changement d'équipe de travail et avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

PROTECTION DE LA PEAU

Porter une blouse ou un vêtement de protection en cas de risque de contact.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	solution aqueuse visqueuse avec une légère odeur
COULEUR	violet
POINT D'ÉBULLITION	environ 100 degrés Celsius
DENSITÉ RELATIVE	environ 1
VALEUR de pH	7,0 – 8,0

Les informations apportées sur cette fiche concernent uniquement le produit spécifiquement désigné et ne sont pas valables lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou dans quelque production que ce soit. Ces informations sont considérées comme exactes et fiables et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances à la date indiquée ci-dessus. Toutefois, nous ne fournissons aucune garantie ou déclaration quant à leur exactitude, fiabilité ou exhaustivité. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de ces informations vis-à-vis de leur utilisation spécifique personnelle.

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ

Stable dans des conditions de température normales et pour l'utilisation recommandée.

MATÉRIAUX À ÉVITER

Aucun

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Aucun

11 INFORMATIONS RELATIVES À LA TOXICOLOGIE

GÉNÉRALITÉS

Les propriétés toxicologiques de l'acide indole-3-butyrique n'ont pas été complètement étudiées.

DOSE TOXIQUE 1 – LD50 (ORAL, SOURIS)

Acide indole-3-butyrique (non dilué) 100 mg/kg

INGESTION

Acide indole-3-butyrique : toxique en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation du tube digestif.
2-hydroxyéthylcellulose : peut provoquer une légère irritation du tube digestif en cas d'ingestion de grandes quantités.

CONTACT AVEC LA PEAU

Peut provoquer des irritations.

CONTACT AVEC LES YEUX

Peut provoquer des irritations.

12 INFORMATIONS RELATIVES À L'ÉCOLOGIE

ÉCOTOXICITÉ

inconnue

CLASSIFICATION DE DANGER POUR L'EAU

Aucun

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

INFORMATION GÉNÉRALES

Transférer dans un récipient fermé adéquat pour l'élimination en tant que déchet chimique.

MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux réglementations nationales et locales.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

GÉNÉRALITÉS

Le produit n'est pas couvert par la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID)

EMBALLAGE

50 ml, 250 ml, 1 l, 5 l, 25 l.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Les informations apportées sur cette fiche concernent uniquement le produit spécifiquement désigné et ne sont pas valables lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou dans quelque production que ce soit. Ces informations sont considérées comme exactes et fiables et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances à la date indiquée ci-dessus. Toutefois, nous ne fournissons aucune garantie ou déclaration quant à leur exactitude, fiabilité ou exhaustivité. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de ces informations vis-à-vis de leur utilisation spécifique personnelle.

15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

ÉTIQUETAGE (DSD) T (toxique)
ÉTIQUETAGE (CLP) voir section 2 (GHS06, crâne et os croisés)

CONTIENT acide indole-3-butyrique, 0,3 %

PHRASES DE RISQUE (DSD) R25 Toxique en cas d'ingestion
MENTIONS DE DANGER (CLP) H301 Toxique en cas d'ingestion

PHRASES DE SÉCURITÉ (DSD) S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés
S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

CONSEILS DE PRUDENCE (CLP)

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P330 Rincer la bouche
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales et nationales

ROYAUME-UNI RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Chemicals (Hazard Information & Packaging) Regulations (règlements relatifs aux informations sur les risques chimiques). The Control of Substances Hazardous to Health Regulations 1988 (règlements de 1988 relatifs au contrôle des substances dangereuses pour la santé). Health and Safety at Work Act 1974 (loi de 1974 sur la santé et la sécurité au travail)

LISTE ENVIRONNEMENTALE

Control of Pollution Act 1974 (loi de 1974 sur le contrôle de la pollution).

DIRECTIVES UE

Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses. 2001/58/CE. Directive relative aux préparations dangereuses 1999/45/CE.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Notification of New Substances Regulations (NONS) 1993 (réglementation de 1993 relative à la déclaration de nouvelles substances). The Export and Import of Dangerous Chemicals Regulations 2005 number 928 (réglementation de 2005 relative à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux).

CODE DE BONNE PRATIQUE HOMOLOGUÉ

Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses (EU 2001/59/CE). Fiches de données de sécurité pour les substances et préparations (REACH)

NOTES DE RECOMMANDATION

Workplace Exposure Limits (valeurs limites d'exposition professionnelle) EH40. Introduction to Local Exhaust Ventilation (Introduction à la ventilation d'extraction locale) HS(G)37. CHIP for everyone HSG(108) (ouvrage sur les règlements relatifs aux informations sur les risques chimiques).

5

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Les informations apportées sur cette fiche concernent uniquement le produit spécifiquement désigné et ne sont pas valables lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou dans quelque production que ce soit. Ces informations sont considérées comme exactes et fiables et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances à la date indiquée ci-dessus. Toutefois, nous ne fournissons aucune garantie ou déclaration quant à leur exactitude, fiabilité ou exhaustivité. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de ces informations vis-à-vis de leur utilisation spécifique personnelle.

